

DEPARTEMENT DE LA SARTHE
Communauté de communes Le Gesnois Bilurien

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SÉANCE DU 18 SEPTEMBRE 2025

Nombre de Conseillers : - En exercice : 45 - Présents : 35 - Procurations : 6
Rappel des dates : Convocation Générale : 11/09/2025 - Affichage : 11/09/2025

Le dix-huit septembre deux mille vingt cinq, à dix-huit heures trente , le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Le Gesnois Bilurien s'est réuni en séance ordinaire à la Salle polyvalente de Montfort Le Gesnois sous la Présidence de Monsieur André PIGNÉ.

Étaient présents formant la majorité des membres en exercice :

Commune	Délégué	Présent	Mandataire - date de procuration	Absent excusé
ARDENAY-SUR-MERIZE	PIGNE André	X		
BOULOIRE	DELOUBES Anne-Marie		Pouvoir donné à Jocelyne ASSE-ROTTIER - 18.09.25	
	ASSE-ROTTIER Jocelyne	X		
	DOUYERE Olivier	X		
CONNERRÉ	MONGELLA Arnaud	X		
	FROGER André	X		
	CHARPENTIER Dominique	X		
	GUILMAIN Nathalie		Pouvoir donné à Arnaud MONGELLA - 16.09.25	
COUDRECIEUX	FOULON Tony	X		
LE BREIL -SUR-MERIZE	ESNAULT Raymond	X		
	PLANCHON Anne-France	X		
LOMBRON	BOUZEAU Brigitte	X		
	GODEFROY Vincent	X		
MAISONCELLES	DROUET Dominique			X
MONTFORT-LE-GESNOIS	TRIFAUT Anthony	X		
	MACÉ Mélanie	X		
	FOUQUET Stéphane	X		
	PLAIS Mickaël			X
NUILLÉ-LE-JALAI	OZAN Claudine		Pouvoir donné à Anthony TRIFAUT - 18.09.25	
SAINT-CELERIN	FLOQUET Franck	X		
	DE GALARD Gilles	X		
SAINT-CORNEILLE	PRÉ Michel	X		
	LEVASSEUR Christelle	X		
SAINT-MARS-LA BRIÈRE	SURUT Jackie	X		
	GADEMER Catherine	X		
	CHRISTIANY Damien	X		
SAINT-MICHEL-DE-CHAVAINES	FROGER Michel	X		
	BUNEL Pierrette	X		
SAVIGNÉ-L-EVEQUE	LEMEUNIER Isabelle	X		
	LATIMIER Martial	X		
	MIGNOT Claude			X
	COURTABESSIS Alain		Pouvoir donné à Martial LATIMIER - 16.09.25	
	PENNETIER Stéphane			X
SILLÉ-LE-PHILIPPE	DUGAST Claudia	X		
	TERTRE Charly	X		
SOULITRÉ	LEDRU Stéphane	X		
SURFONDS	DUTERTRE Alain	X		
THORIGNÉ-SUR-DUÉ	CHAILLOUX Nathalie		Pouvoir donné à Jean-Claude LECOMTE - 18.09.25	
	LECOMTE Jean-Claude	X		
TORCÉ-EN-VALLÉE	ROYER Jean-Michel	X		
	MATHÉ Céline		Pouvoir donné à Jean-Michel ROYER - 17.09.25	
TRESSON	BUIN Chantal	X		
VAL DE LA HUNE	PINTO Christophe	X		
	BARRAIS Vincent	X		
	LAUDE Jean-Yves	X		

Madame Claudia DUGAST est élue secrétaire de séance.

Objet : Convention d'occupation du domaine public pour la réalisation et l'exploitation de centrales solaires photovoltaïques sur ombrière – Régularisation du titulaire du contrat

Délibération n°2025-09-090

Par délibération du 20 juin 2024, le Conseil communautaire a approuvé la convention d'occupation du domaine public, pour une durée de 30 ans au bénéfice de la SAS LE MANS SUN créée par un acte partenarial entre la société CÉNOVIA et le Groupe SEE YOU SUN, pour la réalisation et l'exploitation de centrales solaires photovoltaïques sur ombrières. L'occupation du domaine public porte sur :

- École de musique de Bouloire – 3 rue des Maillets – 72440 Bouloire – Références cadastrales : AE 100 et AE 101. Projet d'installation de panneaux en toiture et d'une ombrière d'une surface totale de 484 m². Puissance globale de la centrale : 102 kWc.
- Parking de la piscine des Sittelles – Parc des Sittelles - 72431 Soultré - Référence cadastrale : OA 0637. Projet d'installation de quatre ombrières d'une surface totale de 2275 m². Puissance globale de la centrale : 484 kWc.

Cependant, le projet développé par la société LE MANS SUN ayant fait l'objet d'un transfert au bénéfice d'un nouveau véhicule de portage dans le cadre de la mise en place des financements par grappe, la société LE MANS SUN III, il convient de régulariser la délibération initiale.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré :

Vu la délibération n°2024-072a portant installation d'ombrières photovoltaïques par convention d'occupation temporaire du domaine public communautaire au bénéfice de la société LE MANS SUN.

- **CONSTATE** que les besoins en matière de financement ont conduit la société CÉNOVIA et le groupe SEE YOU SUN à faire porter le projet de centrales par un autre véhicule, la société LE MANS SUN III ou à défaut de toute société créée ou à créer entre les sociétés SYS Co (ou toute autre entité du Groupe SEEYOUSUN) et la société CÉNOVIA (ou toute société affiliée à la société CÉNOVIA) ;
- **ACTE** le transfert de la convention d'occupation du domaine public validée par délibération n°2024-072a au bénéfice de la société LE MANS SUN III qui est autorisée à réaliser et exploiter les centrales solaires photovoltaïques sur ombrière sur les sites sus cités, ou à défaut de toute société créée ou à créer entre les sociétés SYS Co (ou toute autre entité du Groupe SEEYOUSUN) et la société CÉNOVIA (ou toute société affiliée à la société CÉNOVIA) ;
- **DIT** que la présente délibération complète celle de 2024 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes les décisions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Communautaire,

Fait à Montfort-le-Gesnois, le 19 Septembre 2025,

Le Président,
André Pigné

